



RETOUR D'EXPÉRIENCE

RÉDACTEUR : Service Santé & Sécurité

RÉFÉRENCE :
2016-16

DATE :
07/10/2016

DIFFUSION :
Normale

DESTINATAIRES :
Chefs de BO et CIS | Personnels du SDIS73

COPIES :
Groupements LOG, FOR, OPS et SSSM

LUXATION D'ÉPAULE LORS DE L'UTILISATION D'UNE ÉCHELLE À CROCHETS

C

Contexte :
Le 6 avril dernier à 3h00, le CTA est alerté suite au déclenchement d'une alarme incendie dans un immeuble R+4 et fait partir un FPT.

C

Circonstances de l'accident :
Pendant la reconnaissance, lors du franchissement d'une rambarde au niveau R+2 à l'aide d'une échelle à crochets, un SP a ressenti une vive douleur à l'épaule, l'obligeant à tomber sur le balcon.

Pris en charge par une EPA, l'agent sera évacué vers le centre hospitalier. Il souffre d'une luxation de l'épaule et sera arrêté 56 jours.



R

Rappel sur l'utilisation des échelles à crochets :
Utilisées pour les sauvetages, les échelles à crochets nécessitent du sang froid, de l'adresse et surtout beaucoup d'habitude.

- La manœuvre ne doit être réalisée que lorsqu'aucun autre moyen ne permet d'accéder à la victime.
- Elle doit être obligatoirement réalisée en binôme.
- Elle doit être régulièrement pratiquée (à faible hauteur) pour maîtriser son usage.



Quelques étapes de mise en œuvre et utilisation d'une échelle à crochets.
Tous les détails sont disponibles sur Intranet dans le guide "Manœuvres de sauvetage - Echelles à crochets" de l'EDSP73

BRÛLURES AUX 1^{ER} ET 2^{ÈME} DEGRÉS

C

Contexte :
Le 13 juillet dernier à 11h00, 2 sapeurs-pompiers procèdent à du nettoyage et rangement dans leur centre de secours.

C

Circonstances de l'accident :
Après avoir rempli un tonneau réservé aux formations de cartons et branches légèrement humides, et après avoir rajouté un peu d'essence pour favoriser l'allumage, un des SP a été brûlé lors d'un retour de flammes.

Transporté au centre hospitalier, les médecins constateront des brûlures au 2^{ème} degré sur le dessus de la main et des brûlures au 1^{er} degré sur le côté droit du visage. 13 jours de soin seront prescrits à l'agent.

R

- Rappel :**
- La mise en œuvre d'un feu se fait obligatoirement, quelles que soient les circonstances, :
 - sous protection d'une lance installée au préalable
 - avec les EPI adaptés (casque, cagoule, gants...)
 - L'utilisation de produits inflammables très volatils est interdite (conformément à la circulaire sur les feux réels).



Le triangle du feu